



Déclarations et Discours

N° 79/1

LE CANADA RAPPELLE AU CONSEIL DE SECURITÉ SES RESPONSABILITÉS EN ASIE DU SUD-EST

Déclaration de M. W.H. Barton, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, devant le Conseil de sécurité, New York, 24 février 1979.

Le fait que nous ayons pris, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'initiative inhabituelle d'appuyer, dans une lettre adressée au président le 23 février, la demande de convocation urgente du Conseil de sécurité montre à quel point le Canada est préoccupé par la situation actuelle en Asie du Sud-Est. Que nous demandions maintenant à prendre la parole devant le Conseil est une autre preuve de l'importance que le Canada attache à ce débat. Même s'il n'est ni géographiquement ni idéologiquement engagé dans les conflits complexes qui troublent actuellement la paix en Asie du Sud-Est, le Canada considère qu'il fait partie de la communauté du Pacifique et les Canadiens sont extrêmement préoccupés par les vastes ramifications que pourrait avoir la continuation de ces conflits. Notre participation depuis 20 ans aux mécanismes internationaux de supervision et de contrôle nous ont sensibilisés au désir de justice des populations du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Après un quart de siècle de luttes, cet espoir reste vain. Enfin, nous nous inquiétons de l'incapacité manifeste des mécanismes internationaux existants à empêcher la reprise de la violence et des hostilités.

Je ne reprendrai pas en détail les causes de l'actuel affrontement; certaines sont fort anciennes et d'autres, plus récentes, mais toutes sont bien connues des membres du Conseil. Fait plus important, et c'est d'ailleurs ce qui rendait urgente la convocation du Conseil de sécurité, la Charte des Nations Unies, à son tout premier article, se donne comme l'un de ses buts principaux "de réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international susceptibles de mener à une rupture de la paix". La Charte précise également que la responsabilité première en incombe au Conseil de sécurité.

Ce Conseil a donc non seulement le devoir d'examiner les éléments de la crise actuelle mais, ce qui est plus important, d'envisager des mesures pratiques de nature à désamorcer le conflit et à rétablir un jour la paix dans cette région depuis longtemps éprouvée. Les faits sont bien connus. La violation des frontières internationales par des forces militaires et la poursuite des affrontements armés entre d'importants contingents ne sont pas contestées. On comprend donc toutes les souffrances humaines et les pertes économiques qu'une telle situation peut entraîner.

Mon pays déplore ce recours toujours plus fréquent à la force pour tenter de régler les différends en Asie du Sud-Est, et demande ici aux belligérants d'user de modération, demande qu'il a d'ailleurs faite publiquement et par les voies diplomatiques.

A l'évidence, le Conseil doit réclamer dans un premier temps la cessation immédiate des hostilités dans toute la région et, dans un deuxième temps, le retrait dans les meilleurs délais de toutes les forces étrangères actuellement au Cambodge et au Vietnam. Mais mon gouvernement est aussi d'avis que nous devons faire passer le règlement de ces différends du plan militaire au plan politique. En d'autres termes,

nous espérons ardemment que le Conseil pourra, après avoir obtenu le cessez-le-feu et le retrait des forces en présence, se mettre à la recherche de moyens pratiques d'instaurer de façon ordonnée un climat propice à la paix, à la sécurité et à la stabilité non seulement des nations directement en cause mais également de leurs voisins et de l'ensemble de la communauté mondiale.

Mais ce serait une grave erreur que de nous concentrer uniquement sur les hostilités en cours et de méconnaître les autres maux qui affligent cette région depuis si longtemps. Le Canada a déjà déploré publiquement la violation des droits de la personne dans certaines parties de cette région. A l'instar de nombreuses autres nations, notamment celles de la région, il est consterné par l'exode continu de milliers de réfugiés que diverses raisons ont forcés à quitter leur patrie. Nous nous sommes efforcés et nous nous efforçons toujours d'alléger ce problème. Mais des mesures plus globales doivent être prises si nous voulons arrêter la violence, faire respecter la dignité humaine et atténuer les problèmes qui alimentent le flot des réfugiés. Les populations et les gouvernements du Vietnam, du Cambodge et du Laos ont davantage besoin de sympathie que de remontrances. Il faut les aider à développer le cadre politique qui leur permettra de vivre dans la paix et la sécurité. Il faut que notre soutien aux peuples des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dépasse l'aide humanitaire ponctuelle et les vagues paroles de réconfort. Ces pays ont droit de jouir d'une stabilité à long terme et la communauté internationale aurait tout intérêt à les aider à l'obtenir.

Le Canada est donc d'avis que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies doivent étudier prioritairement les modalités qui seraient les plus susceptibles de réaliser ces objectifs à long terme. Nous savons que des efforts ont déjà été déployés pour instaurer la paix dans la région. Nous savons également qu'il y a eu des échecs, et nous serions les derniers à sous-estimer les difficultés que présentera un tel effort de conciliation. Mais cet effort doit quand même être entrepris; avec de la bonne volonté et de la détermination, les pays immédiatement en cause, les nations voisines directement touchées et les autres puissances intéressées devraient pouvoir se concerter, dans un cadre approprié, en vue d'établir des conditions propices à la restauration de la paix et de la sécurité dans toute la région. A notre point de vue, le Secrétaire général est bien placé pour jouer un rôle utile dans ce processus, et nous conjurons les parties à accepter son offre d'aide.

A la lumière de ce que je viens de dire, nous espérons que le Conseil de sécurité pourra demander au Secrétaire général d'explorer de façon officieuse les conditions auxquelles les principaux intéressés accepteraient de participer à une réunion politique qui viserait à trouver des solutions politiques, acceptables de part et d'autre, aux litiges qui ont entraîné ces interventions militaires que nous déplorons aujourd'hui et qui doivent cesser.

S/C